



PASSERELLE → DASCO

MOBILITÉ DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE



CONDITIONS D'EXERCICE

- 1 Temps de travail annualisé : horaires différents en période scolaire et pendant les congés scolaires
- 2 Souci de la sécurité des enfants
- 3 Relations avec des interlocuteurs variés (enfants, parents, enseignants, intervenants ponctuels de l'action éducative)
- 4 Port de charges



Vous êtes fortement motivé(e) pour occuper des fonctions auprès d'enfants de 3 à 14 ans, et très intéressé(e) par le secteur de l'animation et les activités éducatives.



Cette mobilité dans le corps d'adjoint d'animation et d'action sportive est ouverte aux agents :

→ titulaires depuis 3 ans dans leur corps de métier,

Une conférence de présentation
des métiers **DE L'ANIMATION**
et du **DISPOSITIF DE MOBILITÉ** aura lieu le :

mercredi 20 février 2019

de 14H00 à 16H00

Centre de formation Mornay

7 rue Mornay 75004 PARIS

**! INSCRIPTION OBLIGATOIRE
À LA CONFÉRENCE AVANT LE
18 FÉVRIER 2019**

**Les places sont limitées,
vous devez vous inscrire
pour assister à la conférence :
drh-passerelles@paris.fr**